



**Commune
D'AIGUEPERSE
(Puy-de-Dôme)**

**EXTRAIT
DU**

**REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE D'AIGUEPERSE**

Reçu à la Sous-Préfecture de RIC

Le 12 AVR. 2006

L'An deux mille six, le trente et un du mois de MARS, le Conseil Municipal de la Commune d'Aigueperse, dûment convoqué s'est rassemblé à 20 H, Salle du Conseil en Mairie d'AIGUEPERSE, lieu ordinaire de ses réunions pour la tenue d'une séance, sous la présidence de Monsieur Gilbert PETITALOT, Maire d'AIGUEPERSE.

Date de convocation : 24 mars 2006

Nombre de Conseillers
en exercice : 22

Présents : 14

Votants : 18
Dont 4 procurations

Présents : Gilbert PETITALOT, Maire, Président
Mr THOBATY, Mr PASSELAIGUE, Mr LEBOURG, Mr AYAT, Mr MACHEBOEUF, Mr DELAIRE, Mme MARION, Mme AUTHIER, Mr ESPAGNOL, Mr DUPIC, Mr MAUBERT, Mme AYME, Mme GUYOT.

Mme LAMAZIERE ayant donné procuration à Mme AUTHIER
Mr CHABERT ayant donné procuration à Mme AYME
Mr CAVATZ ayant donné procuration à Mr THOBATY
Mme SERVOL ayant donné procuration à Mr PETITALOT

Absents : Mr CHAPELIER - Mme CARRIAS - Mme BERNIN - Mlle DOS SANTOS

La séance ouverte, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M. DELAIRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : Approbation du Plan d'Assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire pour les communes la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement dont l'objectif final est la protection de la ressource en eau.

Le plan de zonage qui a été réalisée sous la maîtrise du Syndicat du Haut-Buron doit notamment permettre de distinguer les zones suivantes :

- D'une part, celles d'assainissement collectif où doivent s'organiser la collecte et le traitement des eaux usées avec l'obligation de se raccorder au réseau existant ou à créer ;
- D'autre part, celles d'assainissement non collectif en donnant des indications sur la qualité des sols et les filières de traitement à mettre en œuvre.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a, dans un premier temps, arrêté le projet de schéma de zonage d'assainissement par délibération du 8 septembre 2005 et l'a autorisé à lancer l'enquête publique qui s'est déroulée du 13 janvier au 14 février 2006. Il donne lecture du rapport sur le déroulement de l'enquête publique, ainsi que les conclusions du Commissaire-Enquêteur qui a émis un avis favorable au projet.

Monsieur le Maire propose aujourd'hui à l'Assemblée d'approuver le plan d'assainissement tel que soumis à l'enquête publique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le schéma de zonage d'assainissement présenté par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Certifié (c) exécutoire compte-tenu

de la délibération du Conseil Municipal du 12 AVR. 2006
et de la délibération du Conseil Municipal du 12 AVR. 2006
Mairie d'Aigueperse
Le Maire,

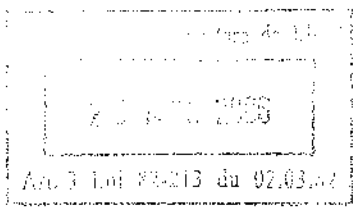


LE MAIRE
Gilbert PETITALOT

COMMUNE D'AIGUEPERSE

Département du PUY-DE-DOME

Vu le Commissaire Enquêteur
[Signature]



ETUDE DE ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT

Carte de zonage
d'Assainissement

Vu et annexé à la
délibération du 31 MARS 2006
Le Maire,



Echelle: 1/5000

Indice	Date	Observation	Modifié par
0	JANV. 2005	Elaboration de la carte provisoire	
A	MAL 2005	Carte finale	C. LAPEYRE
Responsable d'affaire :		Dressé par :	Vérifié par :
Isabelle VION		Pascal BONNETTE	Isabelle VION

1CEB31030104 / zonage.dwg
GAUDRIOT
Savoirs L'éclairage de VINCI Parc Technologique de la PARDEU
63013 CLERMONT-FERRAND Cedex
Tél : 04 73 26 43 66 Fax : 04 73 26 43 73
E-mail : contact@gaudriot.fr



- Assainissement non collectif
- Assainissement collectif existant
- Assainissement collectif à créer
- Départ de réseau existant sur les secteurs d'étude

